PRIMONIAL
DERIVATIVES

DOUBLE CLIC
MAI 2014

Titre de créance présentant un risque de perte en capital (en cours de vie et à l'échéance), alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

- **Émetteur : Commerzbank AG (Moody´s Baa1 / S&P A– / Fitch A+)**
  Le Souscripteur supporte le risque de crédit sur l´Émetteur.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).**
  Le souscripteur prend également un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou à la date de remboursement anticipé le cas échéant.

- **Éligibilité : assurance vie (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.**

  L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Communication à caractère promotionnel

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

DOUBLE CLIC MAI 2014 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, caractérisé par :

- Un investissement d'une durée de 8 ans maximum.
- Une indexation au marché actions européen représenté par l'indice EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis).
- Le versement potentiel de coupons de 5 % chaque année si l'indice EURO STOXX 50® clôture entre 75 % et 100 % de son niveau d´origine à une date de constatation annuelle.
- En cas de remboursement à l´échéance des 8 ans, une protection du capital dès lors que l´indice clôture au moins à 75 % de son niveau initial.
- Une perte partielle ou totale du capital si l´indice clôture en deçà de ce seuil.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes « capital » et « coupon » utilisés ici ne désignent pas nécessairement les montants qui leur sont effectivement restitués. Ils sont calculés sur la base de la Valeur nominale des Titres de créance (1 000 €), et non nécessairement du montant effectivement placé, et s'entendent hors frais et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement. Les remboursements sont par ailleurs soumis à l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

DÉTAIL DU MÉCANISME

À la date de constatation initiale du 2 mai 2014, on détermine le niveau d'origine de l'indice EURO STOXX 50®.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À L'UNE DES 7 PREMIÈRES DATES DE CONSTATATION ANNUELLE[1] :

- Si l'indice EURO STOXX 50® clôture au moins à son niveau d'origine, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit :

+	**Le capital initialement investi** **Un coupon de 7 %**	**Soit 107 % du capital initialement investi**

MÉCANISME DE DÉTACHEMENT POTENTIEL DE COUPONS EN COURS DE VIE

À L'UNE DES 7 PREMIÈRES DATES DE CONSTATATION ANNUELLE[1] :

- Si l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine, mais au moins à 75 % de ce niveau, l'investisseur perçoit au titre de l'année écoulée :

Un coupon de 5 %[1]

et le produit continue.

- Si l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de 75 % de son niveau d'origine :

Aucun coupon n'est versé et le produit continue jusqu'à l´année suivante.

(1) Hors frais de gestion annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l`Émetteur et du Garant de la formule.

Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêts, de la volatilité et de la qualité de crédit du Garant de la formule) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 8)

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation les années 1 à 7, il dure jusqu'à l'échéance des 8 ans, soit le 16 mai 2022.

À LA DATE DE CONSTATATION FINALE : SOIT LE 2 MAI 2022

- Si l'indice EURO STOXX 50® clôture au moins à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit :

+	**Le capital** **Un coupon de 7 %**	**Soit 107 % du capital[1]**

- Si l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine, mais au moins à 75 % de ce niveau, l'investisseur perçoit :

L'intégralité du capital + un coupon de 5 %[1]

- Si l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de 75 % de son niveau d'origine, l'investisseur perçoit :

−	**Le capital** **La baisse de l'indice EURO STOXX 50® par rapport à son niveau d'origine**	**Soit moins de 75 % du capital**

L'investisseur subit donc une **perte partielle ou totale** de son capital.

(1) Hors frais de gestion annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l`Émetteur et du Garant de la formule.

Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX 50®, des taux d'intérêts, de la volatilité et de la qualité de crédit du Garant de la formule) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

—

Évolution de l'indice EURO STOXX 50® | Coupons annuels versés | Part du capital remboursée

Seuil en dessous duquel les coupons ne sont pas versés et le capital n´est pas protégé à l´échéance

CAS 1 : SCÉNARIO DÉFAVORABLE DE BAISSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES 75 % L'ANNÉE 8

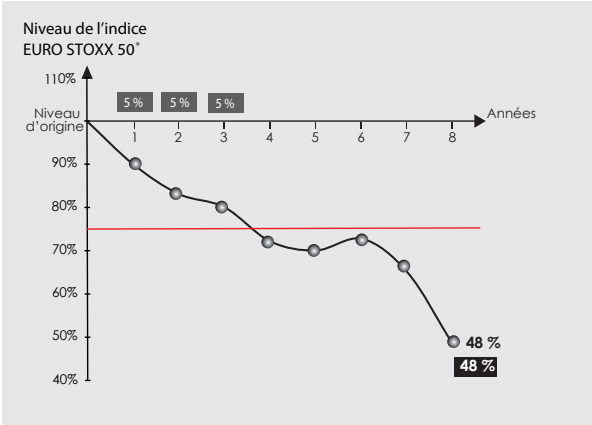

- Aux 7 premières dates de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue jusqu'à l'échéance.
- Néanmoins, il clôture au-dessus de 75 % de son niveau d'origine aux 3 premières dates de constatation annuelle. L'investisseur perçoit donc, au terme de la 1re, 2e et 3e année, des coupons de 5 %(1).
- À la date de constatation finale, l'indice EURO STOXX 50® clôture à 48 % de son niveau d'origine, en dessous de 75 % de son niveau d´origine. L'investisseur reçoit donc, à l'échéance, 48 % de son capital(1), subissant une perte de capital.
- Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de -6,59 %(1) (supérieur à celui de l'indice EURO STOXX 50®, égal à -8,77 %, grâce au détachement de coupons en cours de vie).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice EURO STOXX 50® clôturerait en dessous de 75 % de son niveau d'origine aux 7 premières dates de constatation annuelle et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, aucun coupon ne serait versé en cours de vie et le montant remboursé à l'échéance serait nul. La perte en capital serait totale.

CAS 2 : SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE DE FORTE HAUSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® L'ANNÉE 4

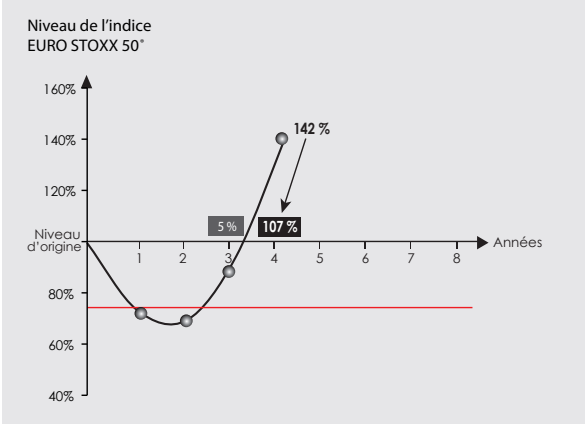

- De la 1re à la 3e date de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Néanmoins, il clôture au-dessus de 75 % de son niveau d'origine à la 3e date de constatation annuelle. L'investisseur perçoit donc, au terme de la 3ème année, un coupon de 5 %(1).
- À la 4e date de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50® clôture à 142 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil de détachement de coupon et au-dessus du seuil de déclenchement du remboursement automatique. L'investisseur perçoit donc, au terme de la 4ème année, 107 %(1) de son capital.
- Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 2,91 %(1), (inférieur à celui de l'indice EURO STOXX 50®, égal à 9,16 %, du fait du plafonnement des gains).

CAS 3 : SCÉNARIO FAVORABLE DE BAISSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES 75 % DE L'ANNÉE 1 À L´ANNÉE 7 ET CLÔTURE À 110 % DU NIVEAU INITIAL EN ANNÉE 8

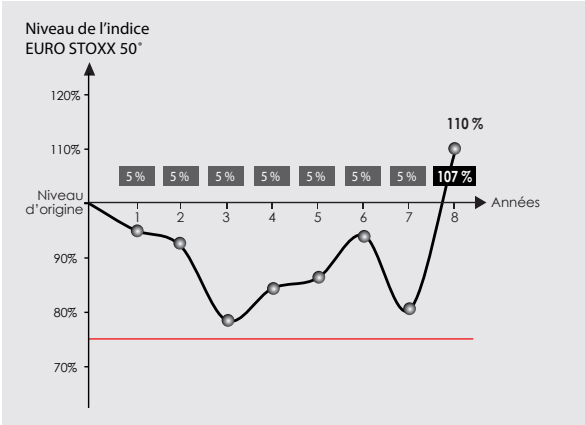

- Aux 7 dates de constatation annuelle, l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit dure jusqu'à l'échéance.
- Néanmoins, il clôture au-dessus de 75 % de son niveau aux 7 dates de constatation annuelles. L'investisseur perçoit donc, au terme des années 1 à 7, des coupons de 5 %.
- À la date de constatation finale, l'indice EURO STOXX 50® clôture à 110 % de son niveau d'origine, au dessus de son niveau d´origine. L'investisseur perçoit donc, à l'échéance, 107 %(1) de son capital.
- Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 5,21 %(1) (contre 1,20 % pour l'indice EURO STOXX 50®).

(1) Hors frais de gestion annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de son évolution future ou de celle de l'indice EURO STOXX 50®. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces illustrations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle.

AVANTAGES

- Un coupon de 5 % est versé chaque année si l'indice EURO STOXX 50® clôture entre 75 % et 100 % de son niveau d'origine à la date de constatation annuelle.
- Si à l´une des 7 dates de constatation annuelle l´indice EURO STOXX 50® clôture au moins à son niveau initial, le produit est rappelé par anticipation, et l´investisseur récupère 107%[1] de son capital.
- Si le produit dure jusqu'à l'échéance, il suffit qu´à la date de constatation finale l´indice clôture au moins à 75% de son niveau initial pour que l´investisseur récupère 107 %[1] de son capital.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance, dans le cas où l'indice EURO STOXX 50® clôture en dessous de 75 % de son niveau d'origine.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice EURO STOXX 50® est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le gain maximum est plafonné à 7 % sur un an même si la performance de l'indice EURO STOXX 50® est supérieure à son niveau d´origine.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier entre 1 et 8 ans.
- Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant l'échéance, notamment dans le cadre de l'assurance vie suite au dénouement du contrat en cas de décès du souscripteur avant le terme des 8 ans du produit.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	DE000CZ43R15
Forme juridique des Titres de créance	*Euro Medium Term Note* de droit allemand présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Commerzbank AG
Agent de Calcul	Commerzbank AG (source de conflits d´intérêts potentiels)
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et assurance vie (actif représentatif d'une unité de compte)
Sous-jacent	Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145)
Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Commerzbank AG à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,8 % TTC du montant de l'émission.
Période de commercialisation	Du 14 novembre 2013 au 30 avril 2014
Date de constatation du niveau d'origine	02 mai 2014
Dates de constatation annuelle	04 mai 2015, 02 mai 2016, 02 mai 2017, 02 mai 2018, 02 mai 2019, 04 mai 2020, 03 mai 2021
Dates de remboursement anticipé	18 mai 2015, 16 mai 2016, 16 mai 2017, 16 mai 2018, 16 mai 2019, 18 mai 2020, 17 mai 2021
Date de constatation finale	02 mai 2022
Date d'échéance	16 mai 2022
Cotation	Euronext Paris
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/vente de 1 % maximum.
Valorisation	Quotidienne
Règlement/livraison	Clearstream

(1) Hors frais de gestion annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

PRIMONIAL
DERIVATIVES

DISTRIBUTEUR
PRIMONIAL - Société par actions simplifiée au capital de 49 910 euros.
Siège social : 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris.
484 304 696 R.C.S Paris.
Société de conseil en gestion de patrimoine.
Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance,
Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en services de paiement inscrit à l'Orias sous le n° 07 023 148.
Transaction sur Immeubles et fonds de commerces, carte professionnelle n° T11651 délivrée par la Préfecture de Police de Paris
conférant le statut d'Agent Immobilier ; garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris.

SIÈGE SOCIAL
15/19 avenue de Suffren - 75007 Paris.
Téléphone : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23.
Adresse postale : 19 avenue de Suffren - CS 90 741 - 75345 Paris Cedex 07.
www.primonial-derivatives.com

Pour tout renseignement, contacter Primonial Derivatives au 01 44 21 71 36

DOUBLE CLIC MAI 2014, UN PRODUIT DÉVELOPPÉ EN EXCLUSIVITÉ POUR PRIMONIAL DERIVATIVES PAR COMMERZBANK.

COMMERZBANK AG
23 rue de la Paix
75002 Paris.

FACTEURS DE RISQUES

- **Risque lié au sous-jacent -** Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice EURO STOXX 50®.
- **Risques de marché -** Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice EURO STOXX 50® se situe aux alentours du seuil des -25 % par rapport à son niveau d'origine.
- **Risque découlant de la nature du produit -** En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Il existe notamment un risque de perte en capital.
- **Risque de liquidité -** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de contrepartie -** L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou défaut de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente des Titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance). La présente est éditée à des fins purement informatives et ne constitue en aucun cas un conseil d'ordre financier, comptable, fiscal, juridique ou autre. Les informations, graphiques, chiffres, opinions ou commentaires qu'elle contient sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'éventuelles modifications ultérieures. Son contenu ne peut servir seul de fondement à une décision d'investissement. Cette documentation s'adresse à des investisseurs disposant des connaissances et expériences nécessaires pour comprendre et apprécier les informations qui y sont développées. Elle ne constitue pas une offre, incitation ou sollicitation d'achat ou de vente de titres Commerzbank. La présente n'a aucune valeur contractuelle. Commerzbank ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou dommage résultant de façon directe ou indirecte de sa consultation ou de son utilisation. Si vous souhaitez acquérir des titres, ou obtenir des informations complémentaires sur celles-ci, veuillez contactez votre intermédiaire financier habituel. Tous les titres sont émises dans le cadre d'un prospectus de base, en date du 27 juin 2013, visé par la BaFin qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la BaFin à destination de l'AMF et de conditions définitives, en date du 14 novembre 2013, disponibles auprès de Commerzbank ou sur www.commerzbankpartners.com.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques pour vérifier le caractère adapté du produit ou son adéquation à ses exigences et ses besoins dans le cadre de l'assurance vie. Primonial se tient à la disposition des investisseurs potentiels de ce produit pour leur apporter les informations complémentaires qu'ils souhaiteraient concernant les caractéristiques du produit - notamment sur les risques qu'il présente - afin de leur permettre d'en évaluer les avantages et les inconvénients préalablement à toute décision d'investissement potentielle. Il est rappelé que Primonial ne peut fournir son aide quant à la détermination du caractère adapté ou non du produit que si l'investisseur potentiel lui fournit les informations utiles permettant à Primonial d'évaluer sa situation personnelle, son profil d'investisseur, ses objectifs et son horizon d'investissement. Commerzbank recommande à l'investisseur de prendre connaissance notamment de la section « facteurs de risques » du prospectus.

Brochure DOUBLE CLIC - 06122013 - Photo : Fotolia